

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
AU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 3 OCTOBRE 2022**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Présidence :**

Monsieur Ali RABEH

**Présents :** Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Hélène DENIAU, Gérard GIRARDON, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Florence BARONE, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Saïd DSOULI, Dalale BELHOUT de la délibération n°2022-357 à la délibération n°2022-372 incluse, Abdelhay FARQANE, Murielle BERNARD, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Marc LE FOLGOC, Frédéric REBOUL, Cristina MORAIS, Sarith SA, Colette PARENT, Fouzi BENTALEB, Mustapha LARBAOUI, Anne CLERTE-DURAND, Guy MALANDAIN, Maria NOEL, Luc MISEREY, Josette GOMILA de la délibération n°2022-359 à la délibération n°2022-377 incluse

**Absents excusés représentés :**

Noura DALI OUHARZOUNE

Jacques DELILLE,

Aminata DIALLO,

Alienor EBLING,

Jamal HRAIBA

Ahmed KABA,

Suzy LEMOINE

Suong Sophal MEN

Benoit CORDIN

Othman NASROU de la délibération n° 2022-359 à la délibération 2022-377 incluse

Dalale BELHOUT de la délibération n°2022-373 à la délibération n°2022-377 incluse

**Absents :**

Josette GOMILA de la délibération n°2022- 357 à la délibération n°2022-358 incluse

Othman NASROU de la délibération n°2022- 357 à la délibération n°2022-358 incluse

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Daniel SEGUIN-CADICHE, Bouchra HAKKI, Anne FEVRIER-LAMY, Chantal MONNIER, Aurélia COTTE, Pascal TRAN, Paul BERNARDET, Jean-Jacques SEINE, Marie BEHAEGEL, Sofia NAZEF

**Le Conseil municipal,**

Après avoir désigné Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à 18H07

Ont été examinées les délibérations suivantes :

*Trappes, la Ville solidaire !*

N° Délibération	Objet	Vote
357	Approbation du Procès-verbal de séance du 4 Juillet 2022	Approuvé à l'unanimité
358	Relevé des décisions n°2022-98 à n°2022-143 incluse	Prend acte
359	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ARSLA dans la lutte contre la maladie de la SLA (sclérose latérale amyotrophique)ou maladie de Charcot.	Approuvé à l'unanimité <i>Votée à main levée</i>
360	Modification de la délibération n°2021-149 du 25 Octobre 2021 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, des conseils d'administration des collèges et lycées et du conseil d'administration de l'école Sainte Marie.	Approuvé à l'unanimité
361	Résiliation du marché d'assurances dommages aux biens n°1914	Approuvé à l'unanimité
362	Attribution d'appel d'offres ouvert - marché de services de réalisation et de mise à jour des dossiers techniques amiante (DTA) et des diagnostics amiante avant travaux et démolition pour les bâtiments de la ville de Trappes	Approuvé à l'unanimité
363	Attribution d'appel d'offres ouvert - marché de travaux d'aménagement des abords de la piscine Jacques Monquaut	Approuvé à l'unanimité
364	Approbation de l'avenant 1 à la convention de soutien à l'investissement des communes pour le plan de déploiement numérique scolaire dans le cadre du Contrat Yvelines Territoires et en partenariat avec l'Education nationale	Approuvé à l'unanimité

365	Marché n°2101 de nettoyage dans divers bâtiments communaux - lot n°1 nettoyage des groupes scolaires, accueils périscolaires, crèches et centres de loisirs ; avenant n°4	Approuvé à l'unanimité
366	Marché n°1904 - travaux neufs entretien et grosses réparations du patrimoine communal - avenants n°1 aux lots 1,3,4,5,6,7,8,9,10,11,13 - avenant n°2 au lot 2	Approuvé à l'unanimité
367	Convention de prestation de service avec Saint-Quentin-en-Yvelines pour la gestion d'équipements de jeux d'eau du parc de la Plaine de Neauphle	Approuvé à l'unanimité
368	Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la surface du plateau urbain RN10 en centre-ville : avenant n°5	Approuvé à l'unanimité
369	Enfouissement de la RN10 - convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs pour l'utilisation d'un pont de secours - abroge et remplace la délibération n°2022-336 du 4 juillet 2022.	Approuvé à l'unanimité
370	Mise à jour du tableau des emplois de la Ville	Approuvé à l'unanimité
371	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification de la délibération n°2022-349 du 4/07/2022	Approuvé à l'unanimité
372	Approbaton de la convention relative à la mise à disposition d'un assistant social du Centre interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la région Ile-de-France au sein de la Commune de Trappes	Approuvé à l'unanimité
373	Création d'une aide financière pour la sécurisation des locaux communs des copropriétés.	Approuvé à l'unanimité

374	Acquisition amiable de la propriété de Madame DEMIOZ sise 17 voie de Stalingrad Nord	Approuvé à l'unanimité
375	Délibération Rectificative suite à une erreur matérielle concernant les places de stationnement - Acquisitions en VEFA suivant le dispositif prévu à l'article R.2122-3 du Code de la commande publique, de deux locaux bruts de béton sans vitrine au rez-de-chaussée des bâtiments B et C de l'opération immobilière de NEXITY accordée par le PC 78621 21 E004	Approuvé à l'unanimité
376	Cession des murs du tabac Tom Tom - Allée Aimé Césaire - Résidence La Closerie du Parc	Approuvé à l'unanimité
377	Motion financière relative à l'autonomie financière des Collectivités Territoriales	Approuvé à l'unanimité

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 19H50

Publié pour affichage sur le site de la ville le **11 OCT. 2022**

**Pour extrait certifié conforme  
Trappes, le 3 Octobre 2022**

**AII RABEH**  
Maire de Trappes



*[Handwritten signature]*